

BON DE RESERVATION – ADHESION FCPE 2024-2025

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE

NOM ET PRENOM DES PARENTS

ADRESSE

CODE POSTAL + VILLE.....

N° de téléphone.....

MAIL DU PARENT (en majuscules)

Avez-vous un autre enfant inscrit à Daguin ou à Dassault :

Choisissez le type d'adhésion*

Pour toute adhésion, la revue des Parents sera envoyée gratuitement par la FCPE nationale.

(*Adhésion facultative pour la réservation des manuels scolaires

Adhésion obligatoire pour l'achat de fournitures : calculatrice, lunettes et livres TP)

- 14.35 € adhésion de base
- 3.40€ si vous adhérez déjà dans un autre établissement pour 2024-2025
- 5€ Participation frais de gestion pour les non adhérents

Souhaitez-vous participer à la vie de la FCPE :

(Entourez votre réponse)

- | | | |
|----------------------------------------------|-----|-----|
| Être délégué au conseil de classe | OUI | NON |
| Participer au Conseil d'Administration | OUI | NON |
| Participer aux activités du conseil local | OUI | NON |
| Participer à la Bourse aux livres (bénévole) | OUI | NON |
| Recevoir les informations de l'association | OUI | NON |

CLASSE RENTREE 2024-2025

SECONDE

- Générale

PREMIERE

- Générale
- STMG

TERMINALE

- Générale
- STMG

CHOIX DES SPECIALITES ET OPTIONS (Merci de cocher vos choix):

DNL (Sections EURO)

- DNL Anglais
 - Enseignement Scientifique (SVT/MATHS)
 - Hist-Géo
 - SES
- DNL Espagnol – SVT

OPTIONS

- Histoire des arts (seconde seulement)
- Latin
- Italien
- Maths expertes (terminale seulement)
- Maths complémentaires (terminale seulement)
- DGEMC (terminale seulement)

SPECIALITES (PREMIERE/TERMINALE GENERALES)

Cochez

3 spécialités pour les premières générales
2 spécialités pour les terminales générales

- Maths
- Physique-Chimie
- SVT
- NSI
- SES
- HGGSP : Hist-Géo, Géopolitique et Sc Politiques
- LLCER Anglais
- AMC
- HLP : Humanités, Littératures et Philosophie
- Histoire des arts

STMG

Pour valider la commande des livres « consommables (TP) » 30 euros d'arrhes vous seront demandés à la réservation.

- Première
- Terminale
 - STMG RH
 - STMG GF
 - STMG MERC

LANGUES

- Anglais
- Espagnol
- Allemand
- Chinois

Possibilité de participer à des achats groupés

(adhésion obligatoire)

Calculatrices pour les nouveaux élèves de secondes :

- Numworks 78 €
- Casio Graph35+EII 58€

Pour TP Physique/Chimie (Recommandé) :

- Lunettes de protection 8€
- Sur -Lunettes 9.50€

Fichiers exercices Maths 1ères

Uniquement pour les élèves de 1^{ère} ne prenant pas la spécialité Mathématiques

- 6.50€

Cadre réservé à notre association :

Adhésion 14.35€ Adhésion 3.40€ Participation Frais de gestion pour les non adhérents 5€

Calculatrice Numworks 78€ Calculatrice Casio 58€

Lunettes de Protection 8€ Sur Lunettes de Protection 9.50€ Fichiers Maths 1^{ère} 6.50€

Montant dû : Payé le :

Chèque n° Banque

CB Reçu n° Paiement en espèces Reçu n°

Je certifie l'exactitude des informations ci-dessus et approuve le règlement Bourse Aux Livres.

Je m'engage à restituer les manuels scolaires en BON ETAT en fin d'année scolaire.

SIGNATURE :

REGLEMENT DE LA BOURSE AUX LIVRES - Lycée Daguin

L'adhésion :

L'adhésion à la FCPE est facultative si vous réservez seulement les manuels scolaires.

L'adhésion à la FCPE est obligatoire :

- Si vous commandez à notre association les livres « consommables », les fichiers pour TP, la calculatrice et/ou les lunettes de protection.
- Si vous souhaitez avoir des informations sur notre conseil local FCPE, les comptes-rendus de nos réunions avec la direction du lycée, les informations liées à la vie du lycée en général.

Si vous avez plusieurs enfants scolarisés au lycée Daguin et au lycée Dassault, vous ne paierez qu'une seule adhésion.

Si vous avez souscrit une adhésion pour un enfant scolarisé dans un autre établissement en 2024-2025, vous paierez une adhésion réduite à 3.40€ à notre conseil local. L'adhésion est déductible des impôts.

Les frais de Gestion :

Une participation de 5 € par élève pour les frais de gestion sera appliquée pour les parents non adhérents à l'association.

La bourse aux livres est organisée en 2 étapes :

1- La restitution des livres fournis par notre conseil local, la réservation des manuels scolaires et la commande des consommables, fichiers TP, la calculatrice et/ou les lunettes de protection :

Les livres doivent être restitués aux dates prévues selon notre planning.

- Les élèves de 2nde et 1^{ère} doivent venir à nos permanences nous restituer les livres avec leur bon de réservation pour l'année suivante accompagné d'un moyen de paiement.
- Les élèves de terminale doivent rendre tous leurs livres au plus tard le 25 juin.
- Les nouveaux élèves doivent également venir à nos permanences avec leur bon de réservation rempli accompagné d'un règlement.

Les prix des consommables vous seront donnés à nos permanences.

- Pour valider la commande des livres « consommables » 30 euros d'arrhes vous seront demandés.
- Pour valider la commande des calculatrices, lunettes de protection et fichiers TP le montant total vous sera demandé.

Le paiement par chèque libellé au nom de la FCPE Daguin, le paiement en espèces et en CB sont acceptés.

Notre conseil local peut accorder des facilités de paiement (ex : 3 chèques avec intervalles d'encaissement d'un mois). Vous pouvez aussi demander auprès de l'administration du lycée un dossier d'aide appelé Fonds Social Lycéen (FSL). Le responsable Bourse Aux Livres vous donnera toutes les informations nécessaires. Ce fonds social s'adresse aux familles en difficultés financières. Ces familles peuvent solliciter cette aide pour des dépenses liées à la scolarité comme les livres consommables, les frais de cantine ou les frais de transport.

2- La distribution des manuels scolaires, livres « consommables » fichiers TP, lunettes et calculatrices.

La distribution s'effectue suivant les dates prévues dans notre planning.

Aucun livre « consommable » ne sera distribué avant le paiement total de la commande.

En cas d'annulation de la commande vous devez nous en avertir avant le début des distributions fin août. Passé ce délai, les arrhes ne seront plus remboursées.

Si vous ne récupérez pas vos livres aux dates de distribution en août et si nous ne recevons aucune nouvelle de votre part, les livres seront considérés comme abandonnés et notre conseil local pourra en disposer à sa convenance.

L'élève s'engage à restituer les manuels scolaires en BON ETAT en fin d'année scolaire.